

084

ENQUETE SUR LA CROISSANCE DE L'AGGLOMERATION PARISIENNE

I - L'ENQUETE

L'Institut national d'études démographiques, établissement public qui a pour mission d'étudier scientifiquement les problèmes de population sous tous leurs aspects, a été chargé d'une étude sur l'accroissement de l'agglomération parisienne. Dans ce but, et en utilisant la méthode des sondages, sa section de psycho-sociologie procède à une enquête auprès du public. Le principe consiste à interroger une fraction très restreinte de la population en s'entourant de précautions pour que cette fraction soit représentative de l'ensemble et à étendre à la population tout entière les résultats ainsi obtenus.

Objet de l'enquête

Paris et sa banlieue représentent une ville d'adultes : les jeunes et les vieux y sont en proportions plus faibles qu'ailleurs. De nombreuses personnes viennent de province y passer le temps de leur vie active ; les mêmes, ou des parisiens de naissance, quittent la capitale au moment de la retraite. Les arrivées sont plus nombreuses que les départs, ce qui explique la croissance continue de l'agglomération. Telles sont, très schématiquement, les données traditionnelles.

L'enquête a pour objet d'observer ce double mouvement de flux et de reflux, dans son dynamisme et dans sa réalité psychologique. Elle sera donc fractionnée en deux éléments.

Les arrivées

Il s'agit de saisir les personnes arrivées dans l'agglomération parisienne depuis la dernière guerre, et la question centrale est de savoir pourquoi elles sont venues. On le leur demandera afin de connaître leurs impressions personnelles mais surtout on essaiera de reconstituer leur histoire : d'où viennent-elles, à quel âge sont-elles venues, y a-t-il eu des transitions entre leur lieu d'origine et Paris ; la venue à Paris se fait-elle en une ou plusieurs générations, quelles sont leurs origines sociales et professionnelles, quels emplois ont-elles occupés, avaient-elles des relations ou des points d'appui à Paris ? Le séjour et l'emploi à Paris, les difficultés à vaincre, travail, habitat, seront également observés. Quel est le degré de satisfaction ? Comment se pose le problème familial, etc... ?

L'analyse distinguera les diverses situations, de sexe, d'âge, de niveau d'instruction, de qualification professionnelle, etc ..

Les départs

Il s'agit d'observer, non les personnes déjà parties, mais celles qui parviennent à un âge où la question peut se poser, de savoir si elles resteront dans l'agglomération parisienne ou non.

Quelle est leur origine sociale et géographique ? Sont-elles ou non des Parisiennes de souche ? Comment se présente à elles le passage à la vie inactive ? Ont-elles l'intention de quitter Paris ? Ont-elles pris des dispositions en ce sens ? Où iront-elles ?

Y a-t-il une incidence de leur situation de logement sur leurs projets ? Si elles sont logées de manière satisfaisante, cela constitue-t-il un frein à leur départ éventuel ? La pénurie de logements provoque-t-elle une cristallisation de la population ?

Réalisation de l'enquête

Seule une enquête par un sondage scientifique rigoureux peut permettre d'aborder de telles questions. Ne pouvant prétendre étudier qu'un "échantillon" limité de population, il est cependant nécessaire de donner à chaque habitant de l'agglomération parisienne répondant à certains critères d'âge et de lieu de naissance, une même chance d'être interrogé par les enquêteurs. Il est donc indispensable de disposer d'une "base de sondage" ou liste permettant, d'après les renseignements qui y figurent, de déterminer les personnes concernées par l'étude. L'utilisation dans l'enquête des listes et registres électoraux répond à ces préoccupations.

L'agglomération parisienne est entendue selon la définition de l'Institut national de la statistique et des études économiques ; soit Paris, la Seine, une centaine de communes de la Seine-et-Oise, et quelques communes de la Seine-et-Marne.

Dans un premier temps, 34 quartiers de Paris, 29 communes de la Seine, 20 communes de la Seine-et-Oise, et 1 commune de la Seine-et-Marne ont été échantillonnés selon leur importance numérique et leur situation géographique. Deux ou trois sections de vote sont ensuite désignées dans chacun de ces quartiers ou communes. Enfin, une liste des électeurs concernés par l'étude est constituée dans chacune de ces sections de vote.

Un réseau "d'enquêteurs" est chargé de se rendre auprès des personnes désignées et, de recueillir au cours d'un entretien, leurs réponses à un même questionnaire.

Sous son double aspect, départs et arrivées, cette enquête est de nature à apporter des renseignements inédits et d'une grande richesse sur la formation de la population parisienne, sur ses modes de vie et ses aspirations. Sans préjuger du résultat d'autres études, elle permettra d'apprécier l'importance des facteurs humains et psychologiques dans la croissance de Paris et de ses environs. Elle sera susceptible d'éclairer les pouvoirs publics dans leur action pour améliorer les conditions de vie de la population de l'agglomération parisienne dans son ensemble.

II - LE TRAVAIL DES ENQUÊTEURS ET LE MATÉRIEL DE L'ENQUÊTE

Rôle de l'enquêteur

Le rôle de l'enquêteur consiste à recueillir les informations nécessaires auprès des personnes préalablement "échantillonnées".

Son travail est de deux ordres :

a) En premier lieu, il recherche les personnes qui lui sont désignées. Aucune substitution n'est permise. Ce sont ces personnes qu'il doit interroger et pas d'autres, ce qui nécessite souvent plusieurs démarches.

b) Ensuite, au cours d'un entretien d'environ une heure, il interroge la personne désignée, et inscrit lui-même les réponses sur un questionnaire établi dans ce but.

Ainsi, ayant gagné la confiance de son interlocuteur, il conduit un dialogue, en suivant le questionnaire, afin d'obtenir des réponses aussi précises et aussi complètes que possible. En aucun cas, il ne doit influencer la personne interrogée, mais il enregistre ses réponses, en toute objectivité, à la manière d'une plaque photographique.

Chaque observation d'une personne interrogée a un caractère individuel et unique. Le rapprochement de toutes les observations individuelles, enregistrées par plusieurs enquêteurs, permettra de répondre aux questions générales posées par l'étude, à condition qu'elles soient comparables. Les consignes données à l'enquêteur ont pour but d'assurer cette comparabilité, en même temps que de l'aider à accomplir sa mission " sur le terrain". Il est donc indispensable de les suivre ponctuellement.

Les visites

Les personnes à interroger ne sont pas prévenues du passage de l'enquêteur. La plupart travaillant dans la journée, il est plus aisé de les joindre en dehors des heures de travail. Mais certaines personnes peuvent être chez elles à différentes heures de la journée (femmes sans profession, notamment). L'enquêteur devra donc effectuer une grande partie de ses visites le soir. Les adresses étant très groupées, il lui est cependant possible de faire de nombreuses démarches en peu de temps.

L'entretien

- Se présenter en disant que l'I.N.E.D. fait actuellement une étude sur la population de la région parisienne et que vous avez été chargé de recueillir ses réponses à des questions concernant ses déplacements passés et son existence actuelle dans une grande agglomération urbaine.

- gagner la confiance des personnes interrogées en les assurant, s'il y a lieu, du caractère anonyme des réponses, et en leur fournissant, si elles le désirent, quelques précisions sur l'Institut national d'études démographiques. Montrer, s'il le faut, la lettre de mission établie dans ce but, mais il est très rare que quelqu'un demande à la voir.
- poser les questions dans l'ordre et consigner les réponses à mesure, sans interrompre le fil de la conversation. Pour cela, il est indispensable de bien connaître le questionnaire.
- de préférence, interroger à un moment où la personne a le temps de prêter toute son attention à l'enquête. Eventuellement, prendre rendez-vous pour un autre moment.
- Une autre personne présente à l'entretien peut gêner la personne interrogée et même intervenir dans les réponses. Eventuellement, faire comprendre que ce sont les réponses de l'enquêté et elles seules que vous cherchez à recueillir. Dans la mesure du possible, interroger en tête à tête.
- proscrire toute discussion.
- en principe, ne pas se fier à la mémoire pour transcrire les réponses. Mais il peut être opportun parfois de parcourir et de compléter le questionnaire à la sortie après l'entretien ou au plus tard le soir même.

Le matériel de l'enquête

- la liste des personnes à interroger (feuille rose)
- la feuille de tournée, (feuille jaune) accompagnant les listes pour récapituler les résultats.
- la lettre d'introduction, destinée à être remise à la personne interrogée.
- la lettre de mission, attestant que l'enquêteur est envoyé par l'I.N.E.D.
- le questionnaire.
- un jeu de quatre cartes comportant les réponses à certaines questions.
- une liste des communes de la région parisienne.
- les instructions aux enquêteurs.

La liste des personnes à interroger

Pour chaque personne à interroger, la liste indique :

- un numéro d'ordre, en 7 chiffres, qu'il y a lieu de reporter, après l'entretien, sur la page 16 du questionnaire, dans le cadre en bas et à droite.
- le nom et le prénom.
- Pour les femmes mariées ou veuves, le premier nom est celui de jeune fille, suivi de la mention ép.(épouse) ou Vve(Veuve) et d'un deuxième nom, qui

correspond au nom usuel (Madame X). Dans certains cas, le premier nom est celui du mari, suivi de la mention " née" et du nom de jeune fille.

- la profession. Celle-ci n'est pas toujours indiquée, ou bien, étant donné le caractère des listes électorales, peu précise, parfois inexacte.
- l'adresse (celle de l'inscription électorale, qui n'est pas nécessairement celle du domicile).
- l'année de naissance en 4 chiffres.
- le département de naissance.
- l'année d'inscription sur la liste électorale de la commune ou de l'arrondissement, en deux chiffres.
- le motif de l'inscription :

INC = inconnu

Ière = première inscription

CH et un département : changement d'inscription, et indication du département précédent.

P = motif particulier

Ainsi, ayant à interroger quelqu'un, l'enquêteur dispose de quelques renseignements qu'il lui est utile de bien connaître avant l'entretien. Ces renseignements ne lui sont donnés qu'à titre d'indication et l'enquêteur ne doit en aucun cas les porter sur le questionnaire avant d'avoir obtenu la confirmation de la personne interrogée. Si une contradiction apparaît, c'est la réponse de la personne interrogée qui prime.

Date et heure des visites

En regard de chaque nom, il y a lieu de noter sur les listes, la date (case du haut) et l'heure (case du bas) de la première visite et éventuellement celle de la seconde ou troisième, voire de la quatrième. En effet, si la personne à interroger n'a pu être rencontrée lors de la première ou de la deuxième visite, il est demandé d'effectuer au moins trois, si possible quatre visites.

Observations et résultats

La dernière colonne de la liste est réservée à l'inscription par l'enquêteur, des observations recueillies et du résultat final de ses démarches.

Il peut en effet être utile pour l'enquêteur d'y inscrire des renseignements tels que l'étage et le numéro de la porte, une heure de rendez-vous, un changement intervenu dans le nom etc..

Il est indispensable d'y noter divers renseignements concernant le résultat final des visites. Différents cas peuvent se présenter :

- I - l'entretien a été accordé, le questionnaire complet (avec les questions imprimées en "bleu" a été rempli.

- 2 - l'entretien a été accordé, le questionnaire sous sa forme réduite (sans les questions bleues) a été rempli.
- 3 - déménagement en province ou en un lieu inconnu.
- 4 - la personne n'a pu être rencontrée après 3 ou 4 visites, elle est absente pour longtemps, ou inconnue.
- 5 - l'entretien est impossible à cause d'une maladie ou d'un deuil, ou encore la personne est décédée.
- 6 - la personne refuse de répondre.
- 7 - déménagement dans la région parisienne ; en ce cas, il y a lieu de rechercher la nouvelle adresse (auprès de la concierge, de voisins ou de parents), et de la noter. Inscrire également toute modification qui a pu intervenir dans l'état civil (Melle X devenue Mme Y). Si le nouveau domicile n'est pas trop éloigné, s'y rendre afin d'obtenir l'entretien.
- 8 - la personne est absente pour une courte durée (inférieure à un mois)- noter alors la date probable de retour.
- 9 - l'enquêteur n'a pu effectuer les trois visites obligatoires.

La feuille de tournée

La feuille de tournée (feuille jaune) accompagne les listes et comporte différents renseignements tels que le nombre et le numéro des listes remises à l'enquêteur, ainsi que la date limite de retour des questionnaires. Il est en général donné à chaque enquêteur, un nombre de listes correspondant à une semaine de travail sur le terrain. Si l'enquêteur a terminé ses listes avant la date limite, il peut aussitôt rapporter les questionnaires, et il recevra d'autres listes de personnes à interroger. Mais il lui est demandé de ne pas dépasser le délai imparti sans en aviser l'I.N.E.D.

Après chaque tournée, il y a lieu de récapituler les résultats en inscrivant dans la colonne d'extrême droite, le nombre des personnes entrant dans chaque cas précédemment décrit.

Il est à remarquer que dans les cas 7, 8 et 9 (les trois possibilités en bas de l'énumération sur la feuille de tournée) les résultats sont provisoires et que de nouvelles visites seront effectuées.

La lettre d'introduction

Elle est destinée à la personne à interroger, lui exposant le but de l'étude et introduisant l'enquêteur.

L'utilisation de cette lettre est laissée à l'appréciation de l'enquêteur. Elle peut être

- laissée auprès d'un membre de la famille de la personne à interroger, de la concierge, ou être glissée sous la porte après une première visite infructueuse.

- remise à l'enquêté comme introduction, avant l'entretien.
- laissée à la personne interrogée après l'entretien.

III - LE QUESTIONNAIRE

- lire attentivement le questionnaire et le bien connaître:
- poser verbalement toutes les questions et ne jamais laisser la personne interrogée remplir elle-même le questionnaire.
Elle pourrait ne pas le remplir seule et elle ne noterait pas toujours les réponses de manière convenable.
- Poser les questions dans l'ordre du questionnaire, ne passer à une nouvelle question qu'après avoir obtenu et noté les réponses à la question précédente. L'ordre des questions a été étudié avec soin au cours d'expériences préalables.
- En principe, ne pas modifier le texte des questions. Celui-ci a été étudié également avec soin, et il est rédigé de manière simple, de telle sorte qu'il soit facilement compris par tout le monde.

Il se peut, cependant, que l'enquêteur se trouve en présence d'une situation pour laquelle certaines questions ne conviennent pas ou qu'une réponse fournie ne corresponde pas directement à la question. Se demander alors pourquoi cette question a été posée dans le cadre de l'étude. Que cherche-t-on à savoir ? Puis s'efforcer d'obtenir la réponse qui convient. Noter éventuellement, toutes les précisions utiles qui peuvent éclairer le sens de la réponse fournie.

- Répéter, s'il le faut, les questions, et tâcher d'obtenir une réponse, mais ne pas insister outre mesure. Il est toujours possible pour une personne interrogée de ne pas répondre à telle question, soit qu'elle ne le puisse pas, soit qu'elle ne le veuille pas. Dans tous les cas ne pas suggérer de réponse.

Sur le questionnaire, indiquer toujours la raison pour laquelle il n'y a pas de réponse : ne sait pas, ou ne se souvient pas, (inscrire : ?), refuse de répondre, il n'y a pas de réponse (la question est sans objet). etc..

- S'assurer, si nécessaire, et avant de le noter, qu'on a bien compris la réponse d'une personne interrogée en la lui faisant répéter ou confirmer. Si la réponse donnée comporte plusieurs alternatives, s'efforcer d'obtenir une conclusion en reposant la question et en la faisant précéder de : "finalement" , "tout bien pesé... " ou " en conclusion... " etc.

La notation des réponses

En principe, les questions sont de deux types :

questions fermées : plusieurs réponses ont été prévues et imprimées. Il y a lieu d'entourer le chiffre correspondant à la réponse donnée par la personne interrogée. Ne jamais rayer, ni entourer la réponse elle-même, mais seulement le chiffre.

questions ouvertes et commentaires : la réponse est enregistrée dans les termes mêmes employés par la personne interrogée, et notée en clair sur les lignes réservées à cet effet, avec le plus de précisions possibles.

Ne pas écrire dans la marge réservée à la transcription en code.

Questions subsidiaires : de nombreuses questions ne doivent être posées qu'aux personnes qui ont répondu dans un sens déterminé à une question principale. Ces questions sont précédées par une indication, soit en italique sur la même ligne, soit dans un cadre situé plus haut.

On peut faire une autre distinction entre les questions :

les questions de fait : il s'agit de recueillir des dates, des âges, des lieux ou des situations précises. Ces données doivent être obtenues avec la plus grande précision possible. Si une contradiction apparaît, obtenir une rectification par des questions précises.

les questions d'opinion ou d'attitudes : recueillir les réponses telles qu'elles sont données, sans porter aucun jugement et sans les simplifier outre mesure. Noter les explications et commentaires fournis, si possible dans les termes ^{mêmes} employés par la personne interrogée. Une place suffisante est réservée à cet effet, dont il convient de profiter.

Les caractéristiques des personnes à interroger

Les personnes à interroger répondent à certains critères d'âge et de lieu de naissance et ont été tirées au sort parmi les électeurs de la région parisienne. Elles peuvent appartenir à tous les milieux sociaux de la population.

Région parisienne : dans cette enquête, nous entendons par région parisienne (ou agglomération parisienne) toutes les communes de la Seine, 134 communes de Seine-et-Oise et 6 communes de Seine-et-Marne. Afin de pouvoir déterminer en cas de doute si une commune fait ou non partie de la région parisienne (cela sera nécessaire dans le questionnaire) il est remis à chaque enquêteur une liste de communes.

Date et département de naissance

Deux cas peuvent se présenter :

1°) Né de 1911 à 1940 (personnes âgées de 21 à 50 ans)

Ces personnes sont nées hors de la région parisienne (département de province, les personnes nées à l'étranger étant exclues du champ de l'enquête) et constituent en effectif, le groupe le plus important de personnes à interroger. Il convient toujours de leur poser la question 6, et le cas échéant, les questions imprimées en bleu, pages 5 à 10.

2°) Né de 1901 à 1910 (personnes âgées de 51 à 60 ans). En principe, un filet noir a été reporté sur la liste à gauche du nom. Ce filet noir se retrouve aux pages 13 et 14 du questionnaire. Les questions précédées de ce filet noir sont à poser à ces seules personnes, à l'exclusion des autres qui sont plus jeunes.

Ces personnes sont nées :

- ou bien dans la région parisienne. Dans ce cas il n'y a pas à leur poser la question 6 du questionnaire p.4 (l'arrivée dans la région parisienne) ni l'ensemble des pages 5 à 10 imprimées en bleu.
- ou bien hors de la région parisienne. Leur poser la question 6 et le cas échéant, les questions imprimées en bleu, pages 5 à 10.

Précisions concernant certaines questions

I - SITUATION DE FAMILLE

- a) A toutes les questions concernant des localités, faire toujours préciser et noter la commune (ou l'arrondissement pour Paris) et le département ou le pays.
- c) Le sexe est évident pour l'enquêteur, mais ne pas oublier de l'indiquer sur le questionnaire. Pour les personnes séparées, entourer le chiffre 4 d'un rond.
- d) Poser également cette question à toutes les personnes qui ont été mariées (veuves et divorcées).

2 - CHANGEMENT DE RESIDENCE

Il s'agit ici de dresser le tableau des localités successives que la personne interrogée a habitées depuis sa naissance jusqu'au jour de l'enquête.

A l'intérieur de Paris, inscrire les changements de résidence d'un arrondissement à un autre.

Pour clore l'énumération, inscrire explicitement la commune ou l'arrondissement de résidence actuelle.

- noter indifféremment selon la réponse fournie : ou bien l'âge (3^e colonne), ou bien l'année (4^e colonne), correspondant au moment où la personne interrogée a changé de résidence.
- cas particulier du service militaire ou de la guerre : dans le cas d'une personne qui a fait son service militaire loin de son domicile (ou qui a été déplacée par la guerre), sa résidence pendant la durée de son absence demeure celle où elle habitait au moment du départ. Il n'y a donc pas à préciser les lieux de séjour pendant ce temps.
- la localité de provenance, à souligner sur le questionnaire et qui devra être nommée par la suite, est la localité de résidence qui précède la première arrivée dans la région parisienne (en cas de doute, consulter la liste des communes comprises dans la région parisienne). Par exemple, voici une liste de résidence successives : Lyon, Corbeil, Savigny-sur-Orge, Paris 15^e, Savigny-sur-Orge étant dans la région parisienne, la localité de provenance est Corbeil.

Le moment où la personne interrogée a quitté la localité de provenance fournit l'âge et l'année de la première arrivée dans la région parisienne. Il convient de relever ces deux données avec précision en se faisant confirmer les réponses.

3 - ORIGINE

- a) noter la profession actuelle du père ou la dernière profession exercée avant sa retraite ou son décès. Faire préciser, au cas où cela ne ressort pas, si le père était patron ou salarié.

Exemple : un cultivateur peut être un propriétaire exploitant ou un journalier agricole.

- c) Il s'agit du nombre total d'enfants nés vivants de la famille à laquelle appartient la personne, qu'ils soient vivants ou décédés.
- d) Aîné, ou 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème}, etc..

4 - INSTRUCTION

- a et b) Faire préciser le nom du dernier établissement d'enseignement fréquenté. En général, la réponse à cette question permet de déterminer la nature de l'établissement. Sinon, poser explicitement la question b)

- e) Question à poser aux personnes qui n'ont fait que des études primaires. Poser la question également à celles qui ont fait des études primaires supérieures ou des études techniques.

- f) Faire préciser s'il y a lieu, la nature et la durée de l'apprentissage ou de la formation professionnelle.

5 - VIE PROFESSIONNELLE

- a) Demandez aux personnes interrogées de décrire leur profession ou leur occupation d'une manière aussi précise que possible, afin d'obtenir le cas échéant des indications sur :

le métier (maçon, sténo-dactylo, ingénieur etc..)

la qualification ou la fonction (ouvrier, spécialisé ou qualifié, contremaître, ingénieur en chef, directeur technique, etc..)

l'entreprise (bâtiment, S.N.C.F. telle compagnie d'assurances etc..)

Préciser ensuite s'il s'agit d'un patron (à son compte, en y incluant les femmes qui travaillent avec leur mari, patron) d'un salarié (du secteur privé ou public) ou d'un non actif (étudiants, militaires du contingent, retraités ou retirés, femmes sans profession, personnes dépendant d'institutions, etc..)

- b) Poser celle des deux questions qui convient à la situation observée.
- c) S'il y a lieu, dresser un tableau des professions successives, qu'il s'agisse d'une personne actuellement active ou non active. Ne faire entrer en ligne de compte que les changements de profession ou de métier, et non pas les promotions ou changements de poste, ni les changements d'employeur.

6 - L'ARRIVEE DANS LA REGION PARISIENNE

Il s'agit de savoir pourquoi et comment la personne interrogée est venue vivre pour la première fois dans la région parisienne. Faire parler l'enquêté et noter les réponses avec le plus de détails possible. Il est nécessaire de déterminer si la personne est venue :

- a) à un âge et dans des circonstances où elle ne pouvait elle-même prendre la décision, mais accompagnait ses parents ou des parents, ou encore rejoignait un membre de sa famille qui habitait déjà la région parisienne, ou encore était mise en pension ou en apprentissage. En pareil cas, demander éventuellement des précisions sur le motif de l'arrivée des parents ou de la famille.
- b) accompagnée de son conjoint ou de son futur conjoint, ou encore à la suite d'une décision prise en commun par les deux membres du ménage ou du futur ménage. On doit alors pouvoir attribuer au ménage un motif d'arrivée unique. S'il s'agit d'une femme ayant accompagné son mari, il convient donc de faire préciser les motifs du mari.
- c) seule à la suite d'une décision qu'elle était en mesure de prendre elle-même, indépendamment de sa famille ou de son conjoint.

Le résumé précodifié est destiné à éliminer les personnes pour lesquelles les questions suivantes imprimées en bleu, peuvent ne pas avoir de sens :

- connaissant la localité de provenance (se reporter à la localité soulignée sur le tableau de la première page) entourer le chiffre 2 si elle est située en France métropolitaine et le chiffre 1 si elle est située ailleurs.
- connaissant l'année de la première arrivée dans la région parisienne (se reporter au tableau de la page I) déterminer si l'enquêté est arrivé avant 1945 ou après.
- à l'aide de la réponse à la question ouverte précédente, entourer 1, 2 ou 3 selon qu'il s'agit d'un des cas a), b) ou c) précédemment décrits.

Finalement, si la personne interrogée est arrivée pour la première fois dans la région parisienne, en 1945 ou après, d'une localité située en France, seule ou accompagnée de son conjoint, alors poser les questions imprimées en bleu. Sinon, passer directement à la page II.

7 - LIENS AVEC PARIS

- c) par exemple : pour affaires, pour voir des parents ou des amis, en vacances, ou pour plusieurs de ces raisons.
- e) et g) Préciser le degré de parenté ou la nature de la relation (ami d'enfance ou d'école, camarade de travail, collègue, ami de la famille) etc.

8 - EMPLOI OU OCCUPATION DANS LA LOCALITÉ DE PROVENANCE

On étudie ici la situation professionnelle avant l'arrivée dans la région parisienne.

Dans ce but, il convient de préciser l'emploi ou l'occupation du chef du ménage dont faisait partie la personne interrogée, lorsqu'elle résidait dans la "localité de provenance". Ce chef du ménage peut être :

- ou bien la personne interrogée elle-même, s'il s'agit d'un homme ou d'une femme célibataire au moment de l'arrivée dans la région parisienne.
- ou bien le mari, s'il s'agit d'une femme mariée au moment de la migration,

C'est pourquoi la formulation de la question a) et des suivantes devra être adaptée par l'enquêteur à la situation observée.

- a) dans le premier cas, demander : " Que faisiez-vous à " dans l'autre cas : " Que faisait votre mari à "

Faire décrire l'occupation ou l'emploi afin de déterminer s'il faut ensuite poser les questions b) à e) (pour ceux qui avaient un emploi régulier et rémunéré),

ou les questions f à h) (pour ceux qui n'avaient pas de travail, ou étaient en chômage, ou encore n'avaient pas d'emploi bien déterminé, par exemple aidaient leur père dans son travail, ou leur mère dans ses occupations ménagères).

- e) ou h) La réponse peut être analogue à celle donnée à la question 6 (motif de l'arrivée à Paris). Mais il y a lieu de la compléter et d'obtenir des précisions du point de vue de l'emploi.

9 - PREMIER EMPLOI DANS LA REGION PARISIENNE

De même que pour l'emploi dans la localité de provenance, il s'agit ici du premier emploi du chef du ménage, dont faisait partie la personne interrogée lorsqu'elle est arrivée dans la région parisienne.

La formulation de ces questions devra également être adaptée à la situation observée.

- a) Dans le premier cas dire : "Avez-vous tout de suite occupé un emploi en arrivant dans la région parisienne ? "
- dans le deuxième cas : " Votre mari a-t-il tout de suite occupé un emploi en arrivant dans la région parisienne ? "
- e) Il est important de noter des détails sur la manière dont cet emploi a été trouvé : petites annonces, bureau de placement, des relations (quelles étaient ces relations ?), amis (de Paris, de province), ou parents (degré de parenté).

- f et g) réponses subjectives, reflétant l'avis de la personne interrogée.
- h) Obtenir que la personne interrogée explique et justifie sa réponse à la question précédente.

IO - LOGEMENT A L'ARRIVEE ET INSCRIPTION ELECTORALE

- a) Il s'agit ici du premier logement occupé en arrivant pour s'installer dans la région parisienne.
- c et d) Ces réponses peuvent être difficiles à obtenir car l'enquêté ne se souvient pas toujours. Il y a lieu d'aider la personne interrogée en lui rappelant les années d'élection depuis 1945 :

| | |
|------|--------------------------------------|
| 1946 | élections législatives |
| 1951 | " " |
| 1953 | élections municipales |
| 1956 | élections législatives |
| 1958 | referendum et élections législatives |
| 1959 | élections municipales |
| 1961 | referendum. |

II - LIENS AVEC D'AUTRES ARRIVANTS

- e) Faire préciser, pour chacune des personnes que la personne interrogée a pu aider, le motif de leur arrivée ainsi que le lien de parenté éventuel, ou la nature des relations.

I2 - MOTIFS DE L'ARRIVEE

On cherche à savoir si d'autres motifs que ceux déjà donnés par la personne interrogée, n'ont pas contribué aussi à la décision de s'installer dans la région parisienne, et le cas échéant, l'importance relative de chacun des motifs invoqués.

Il y a ici 4 réponses à obtenir :

- 1 - présenter la carte I à l'enquêté et lui demander de donner au moins une réponse. Entourer, sur le questionnaire, le chiffre correspondant.
- 2 - ensuite, montrer la carte II, et demander de donner au moins une des trois réponses.
- 3 - procéder de même avec la carte III.
- 4 - faire classer les motifs invoqués par ordre d'importance décroissante.

Sur chacune des trois cartes, la personne interrogée peut indiquer un ou deux motifs. Entourer sur le questionnaire les chiffres correspondant aux réponses.

I3 - LES DIFFICULTES DANS LA REGION PARISIENNE

- b) Tâcher d'obtenir quelques souvenirs précis.
- c) Poser la question en tendant la carte IV à la personne interrogée. Obtenir une réponse pour chacun des 6 thèmes indiqués, et reporter chaque fois la réponse en entourant le chiffre correspondant. Enfin, demander s'il y a "d'autres difficultés" et entourer le chiffre correspondant.
- d) Obtenir ici des précisions sur la nature des difficultés rencontrées, s'il y en a eu.
- e) La réponse meilleure ou moins bonne s'entend dans le sens meilleur ou moins bonne dans la région parisienne. Meilleure signifie "ma vie dans la région parisienne est meilleure que si j'étais resté en province".

I4 - LE CONJOINT

- d) Obtenir avec précision la profession du conjoint. Les réponses précodifiées se rapportent à la dernière profession exercée. S'il s'agit d'un mari retraité inscrire : " actuellement retraité - puis la dernière profession exercée.

Voir les remarques concernant la question 5 a).

- e) et f) Ces questions sont à poser seulement si le conjoint est né en province et si, en plus, il est venu pour des raisons différentes de celles déjà invoquées par la personne interrogée.

I5 - LES ENFANTS

- b) Il s'agit d'enfants vivants, y compris éventuellement des enfants à charge.
- c) Remplir le tableau, à raison d'une ligne par enfant. Indiquer ainsi le sexe (M ou F), l'âge (en années) l'état matrimonial (C.M.V ou D) la localité de résidence (mettre une croix si l'enfant réside au domicile des parents.) et enfin pour les enfants de plus de 14 ans, leur activité scolaire ou leur profession (celle du mari dans le cas de filles mariées)

I6 - LE LOGEMENT

- a) à " autre cas", préciser en dessous, quel est ce cas.
- e) Il s'agit ici du logement d'un seul tenant qu'habite la personne interrogée ou la famille chez laquelle elle est hébergée.
- f) Une cuisine indépendante est une pièce comportant les installations nécessaires, et destinée principalement à la préparation des repas. Un coin cuisine dans une salle de séjour, ne constitue pas une cuisine indépendante.

g) Il s'agit ici de faire nommer toutes les personnes qui habitent le logement dont le nombre de pièces a été donné plus haut. Exemple de réponses possible : "mon mari, mes deux enfants et un neveu," "mon beau-frère, ma femme et un étudiant".

i et j) ces questions doivent être posées à tout le monde.

I7 - INTENTIONS D'AVENIR

a) dans le sens de changement de domicile.

Si "oui" ou "cela dépend", poser les questions b à f (en tenant compte le cas échéant du filet noir).

Si "non" poser les questions g à m.

b) d'après la réponse à la question ouverte, préciser le moment du départ en entourant de 1, le 2 ou le 0.

c) par exemple : achat d'une propriété, démarche, prise de renseignements etc...

I8 - LA RETRAITE

Ces questions concernent la retraite du chef de ménage qui peut être :

ou bien la personne interrogée s'il s'agit d'un homme, ou d'une femme célibataire, veuve ou divorcée.

ou bien le mari si l'enquêté est une femme mariée.

La formulation de ces questions devra être adaptée par l'enquêteur à la situation observée.

a) Dire selon le cas : " A quel moment pensez-vous prendre votre retraite ou vous retirer", ou bien " A quel moment votre mari pense-t-il prendre sa retraite ou se retirer ".

Donnez la réponse en clair.

c) Recueillir des détails sur les intentions concernant une éventuelle activité après le moment de la retraite.

I9 - ATTITUDES ET OPINIONS

b), c), f) Pour ces questions d'opinion, il y a lieu de noter fidèlement les réponses et en particulier les phrases les plus significatives.

20 - RESSOURCES

Ces questions sont destinées à déterminer approximativement le niveau des ressources de la personne interrogée.

Dans certains cas, la réponse est connue (d'après la question I7a ou II b, l'enquêteur sait que la personne interrogée est propriétaire, ou encore, un poste de télévision est apparent dans la pièce où l'enquêteur interroge). Consigner alors ces renseignements sur le questionnaire sans poser de nouvelles questions.

Propriété : la personne interrogée possède ou ne possède pas une propriété immobilière, terre ou maison, qu'elle l'habite ou ne l'habite pas.

Automobile : la personne interrogée possède ou ne possède pas une automobile de tourisme.

Domestiques, radio : la personne interrogée a ou n'a pas de domestiques (bonne, femme de ménage), ou de radio, ou de télévision, quel qu'en soit le nombre, si elle en a.

OBSERVATIONS DE L'ENQUÊTEUR

Cette page ne contient aucune question à poser et est destinée à être remplie par l'enquêteur après l'entretien.

Il doit y être consigné des appréciations sur l'accueil réservé à l'enquête (intérêt pour le sujet, réaction devant le questionnaire etc), sur l'accueil réservé à l'enquêteur lui-même (bon ou mauvais, sympathique ou désagréable etc.)

On ne peut prévoir la nature des réflexions que l'enquêteur, à l'issue d'un entretien, peut être conduit à faire. Il lui est demandé de nous en faire part, afin de bénéficier de ce contact direct et humain qui vient d'avoir lieu entre enquêteur et enquêté.

En bas de la page, inscrire le nom de l'enquêteur, la commune ou l'arrondissement d'enquête, la date et l'heure de l'entretien ainsi que sa durée.

Relever également, dans le cadre du bas à droite, le numéro d'ordre qui figure à gauche du nom sur la liste.